

# Guide de l'assurance automobile

- Les couvertures nécessaires
- Les points importants du comparatif
- Comment procéder pour changer d'assurance
- A quoi sert la notation Comparis
- Adresses et informations complémentaires

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Les couvertures nécessaires                          | 3  |
| Comment profiter de votre potentiel d'économie       | 3  |
| A quoi sert la notation Comparis                     | 3  |
| A quel moment changer d'assurance                    | 4  |
| Les couvertures, une à une                           | 7  |
| Les produits proposés par les compagnies d'assurance | 10 |
| Coordonnées des compagnies d'assurances              | 23 |

comparis.ch  
Stampfenbachstr. 48  
8006 Zurich  
Tél. 044 360 52 62  
[info@comparis.ch](mailto:info@comparis.ch)

## De quelles couvertures avez-vous besoin ?

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Responsabilité civile | Couvre les dommages corporels et matériels causés par le véhicule à un tiers  |
| Casco partielle       | Couvre les dommages au véhicule assuré du fait d'un vol, des forces de la nature, d'un incendie, de vandalisme, des fouines etc...  |
| Casco collision       | Couvre, en complément de la casco partielle, les dommages causés au véhicule par une collision du fait de l'assuré. La couverture casco complète se compose de la casco partielle et de la casco collision. |
| Assurance passagers   | Couvre les dommages corporels du conducteur et de ses passagers se trouvant dans le véhicule assuré.  |

Remarque : toutes les couvertures sont facultatives à l'exception de la responsabilité civile. Vous trouverez des informations détaillées sur les produits des différentes compagnies d'assurance page 10 et suivantes.

## Comment profiter de votre potentiel d'économie ?

- Comparer les primes des différentes assurances
- Demander une offre sans engagement aux assurances les plus avantageuses. Vous trouverez les adresses des compagnies d'assurance en dernière page.
- Comparer tout particulièrement les points suivants :
  - prise en compte correcte de vos données et de vos souhaits ?
  - degré de bonus retenu
  - franchises proposées
  - franchises supplémentaires à payer en cas de sinistre à l'étranger

## A quoi sert la notation Comparis ?

La notation Comparis est d'une aide précieuse pour évaluer les produits proposés par les différentes assurances. Plus les garanties, le système de bonus et la satisfaction des assurés sont bonnes pour un produit donné, et plus la note comparis est élevée.

Comparis.ch a élaboré des critères spécifiques pour pouvoir évaluer les garanties et les systèmes de bonus. La satisfaction des clients résulte des expériences faites par les internautes Comparis avec leur assureur.

Les **garanties** proposées par les assurances ont été évaluées en fonction de leur capacité de couvrir le risque assuré. Des règles précises ont été définies pour chaque risque. comparis.ch a contrôlé et développé ces critères en partenariat avec des experts.

La **satisfaction des clients** résulte des sondages que fait régulièrement comparis.ch pour savoir si ses internautes sont satisfaits de leur assureur.

Le **système de bonus** exerce une influence décisive sur l'évolution des primes. comparis.ch a donc analysé les systèmes de bonus de chaque compagnie d'assurance pour différents profils d'automobilistes.

### **Critères d'évaluation**

- Temps nécessaire pour atteindre la plus basse tranche de prime
- Hausse de la prime en cas de sinistre après de longues années sans accident
- Ecart entre les degrés de primes au-dessus de 100%
- Hausse moyenne de la prime en cas de majoration de degré après un sinistre
- Primes affectées par le degré de bonus : primes de la casco complète ou seulement celles de la casco collision ?

### **Analyse des profils d'automobilistes suivants**

- 5 ans de conduite (+/- 2 ans), aucun accident
- 5 ans de conduite (+/- 2 ans), 1 sinistre
- Nouveau conducteur (moins de 2 ans)
- Aucun sinistre depuis des années
- Aucun sinistre depuis des années, un sinistre au cours des 5 dernières années
- Nouveau conducteur avec 2 sinistres au cours des 2 dernières années
- Conducteur âgé avec plusieurs années d'expérience et ayant eu 3 sinistres au cours des 4 dernières années
- Automobiliste à accidents

### **A quel moment changer d'assurance ?**

- **Modification des primes** : la compagnie peut augmenter les primes ou modifier les conditions générales d'assurance à partir de la deuxième année d'assurance. Elle est tenue d'aviser l'assuré de ces changements au moins 25 jours avant la fin de la période assurée. Si l'assuré n'accepte pas ces nouvelles conditions, il est en droit de résilier son contrat à la fin de l'année d'assurance. L'avis de résiliation doit parvenir à l'assureur au plus tard le dernier jour de la période assurée. Certaines compagnies n'acceptent un tel mode de résiliation que lorsque les primes augmentent, d'autres aussi lorsqu'elles baissent (se reporter aux conditions générales d'assurance).
- **Arrivée à échéance du contrat** : la couverture est valable pour la durée prévue par la police d'assurance. Si le contrat n'est pas résilié à son arrivée à échéance, il est en principe reconduit pour un an. Consultez les Conditions Générales d'Assurance pour plus de détails ; elles figurent en annexe à votre police pour voir le délai de résiliation qui s'applique (voir page 6).
- **Changement du détenteur du véhicule** : en cas de changement du détenteur du véhicule, c'est le nouveau propriétaire qui reprendra les droits et les obligations découlant des assurances responsabilité civile et casco. Le nouveau détenteur peut résilier le contrat d'assurance dans les 14 jours qui suivent le transfert. La couverture responsabilité civile expire automatiquement si le permis

de circulation est établi sur la base d'une attestation d'assurance émanant d'une autre compagnie.

- **Changement de véhicule** : il est possible de changer d'assurance lorsque l'on change de véhicule. La prime de l'ancien véhicule est alors remboursée au prorata temporis.
- **Déclaration d'un sinistre** : les deux parties peuvent résilier le contrat après tout sinistre entraînant un remboursement de la part de l'assurance.  
Résiliation par l'assuré : au maximum 14 jours après avoir été avisé que l'assurance paierait les dégâts. La couverture s'arrête dès réception de l'avis de résiliation par l'assureur. Les primes déjà payées sont remboursées au prorata temporis sauf si le sinistre survient au cours de la première année d'assurance ou s'il s'agit d'un dommage intégral.  
Résiliation par la compagnie d'assurance : au plus tard lors de l'indemnisation du sinistre ; la garantie s'arrête 14 jours après réception de l'avis de résiliation par l'assuré. Remboursement au prorata des primes déjà payées.

Résiliez votre assurance dans les délais et par lettre recommandée. L'avis de résiliation doit comporter le numéro de police, la date d'effet de la résiliation ainsi que le lieu, la date et la signature de l'assuré.

Lettre type de résiliation :

Résiliation de la police d'assurance automobile n° x.xxx.xxx

<Lieu>, le <jour/mois/année>

Madame, Monsieur,

Par la présente, je souhaite résilier la police susmentionnée en date du <date d'effet souhaitée> conformément aux conditions générales d'assurance.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

<Prénom, nom>

<Signature>

## Préavis

En général, le délai de résiliation est de 3 mois (plus de détails dans le tableau ci-dessous).

| <b>Assurance</b>      | <b>Fin de l'année d'assurance</b>            | <b>Préavis</b> |
|-----------------------|--|----------------|
| Alba                  | 31.12 ou 30.06                               | 3 mois         |
| Allianz Suisse        | 31.12  | 3 mois         |
| Auto TCS              | 31.12  | 3 mois         |
| AXA Winterthur        | 31.12  | 3 mois         |
| Bâloise               | 31.12  | 3 mois         |
| Bâloise-baloisedirect | 31.12  | 3 mois         |
| Smile.direct          | Date anniversaire de souscription du contrat | <b>1 mois</b>  |
| Generali              | 31.12  | 3 mois         |
| Helvetia              | Date anniversaire de souscription du contrat | 3 mois         |
| La Mobilière          | Date anniversaire de souscription du contrat | 3 mois         |
| Nationale Suisse      | 31.12 ou 30.06                               | 3 mois         |
| Vaudoise              | 31.12  | 3 mois         |
| Click2Drive           | 31.12  | <b>1 mois</b>  |
| Zurich                | Date anniversaire de souscription du contrat | 3 mois         |
| Zurich Connect        | Date anniversaire de souscription du contrat | 3 mois         |

Astuce : lorsque vous souscrivez une nouvelle assurance, choisissez une durée de contrat aussi courte que possible. Vous resterez ainsi flexible et pourrez profiter plus vite d'offres éventuellement moins chères.

## Les couvertures, une à une

Vous trouverez des informations complémentaires sur les produits d'assurance et leurs conditions dans les pages qui suivent.

### Assurance responsabilité civile

L'assurance responsabilité civile est obligatoire et régie par la loi. Elle couvre les dommages causés à des tiers par l'utilisation du véhicule assuré (dommages corporels et matériels, mais aussi pertes de gains consécutives à ces dommages). Le montant assuré s'élève en général à 100 millions de CHF.

Cette assurance ne couvre pas les dommages causés au véhicule assuré, ni les déplacements sans autorisation légale (p.ex. absence de permis de conduire).

La garantie « renonciation à la réduction des prestations pour faute grave » est, selon les compagnies, incluse ou à souscrire séparément.

En matière de responsabilité civile, les compagnies proposent presque toutes les mêmes garanties. Il vaut donc la peine de prêter attention aux primes proposées et à la note attribuée par Comparis au système de bonus.

### Assurance casco partielle

L'assurance casco partielle est facultative. Elle se compose de toute une série de garanties pouvant être combinées différemment en fonction des compagnies d'assurance :

- **Vol** : vol du véhicule ou dommages causés au véhicule suite à une tentative de vol. L'importance de cette garantie dépend de l'endroit où vous garez votre véhicule (garage, place de parking privée ou sur la voie publique). Si le véhicule dispose d'un antivol, le risque est plus faible et cette garantie ne s'impose pas forcément. Certaines assurances réclament une franchise plus élevée en cas de vol à l'étranger.
- **Forces de la nature** : dommages causés au véhicule personnel par des phénomènes naturels comme une tempête, une avalanche, la grêle, un éboulement, une chute de pierres, des hautes eaux, une inondation ou le poids de la neige. La probabilité que de tels phénomènes se produisent est mince, à moins que vous ne soyez souvent à la montagne. Comme les primes sont faibles, il est recommandé de souscrire cette garantie.
- **Incendie** : dommages causés au véhicule assuré par un incendie, la foudre, une explosion ou un court-circuit. Plus le véhicule est ancien et plus le risque qu'un problème technique provoque un incendie est élevé. Si vous désirez jouer la carte de la sécurité, souscrivez cette couverture.
- **Bris de glace** : couvre les vitrages endommagés et parfois aussi les autres pièces en verre ou en matériau de substitution. Si l'assurance prend également en charge les phares défectueux et les pièces similaires, elle coûtera en général beaucoup plus cher puisqu'il s'agit là de dommages fréquents et onéreux.

- **Collision avec des animaux** : couvre les dommages subis par le véhicule lors d'une collision avec un chevreuil, par exemple. Le risque de percuter un chevreuil ou un sanglier est relativement faible. Toutefois, si vous roulez souvent à la campagne une fois la nuit tombée, vous avez intérêt à souscrire une telle couverture.
- **Vandalisme** : dommages causés par un tiers malveillant tels que : antenne, essuie-glaces ou rétroviseurs cassés, pneus crevés, matières dommageables introduites dans le réservoir... Dans ce cas, l'assurance prend en charge les réparations. Les dommages couverts sont en principe exhaustivement énumérés dans les conditions générales d'assurance.
- **Fouines** : dommages causés au véhicule par des fouines. Dans la plupart des cas, les dommages en résultant sont aussi couverts. Cette couverture est moins utile pour les assurés ayant d'un garage.
- **Effets de voyage** : garantie assurant le remboursement des bagages volés ou abîmés, devant être réparés ou remplacés à la suite d'un événement couvert par la casco. Les objets de valeur et l'argent en sont en principe exclus de la garantie. De plus, l'indemnisation est souvent limitée à un certain montant. Renseignez-vous : si cette garantie est déjà incluse dans votre assurance ménage, il n'est pas utile de la contracter avec votre assurance automobile.

En règle générale : plus le véhicule est ancien et plus l'indemnisation est faible lors d'un dommage intégral. Souscrire une couverture casco partielle est donc généralement moins intéressant pour un véhicule ancien que pour un véhicule plus récent.

### **Assurance casco collision**

L'assurance casco collision est facultative. Elle couvre les dommages causés au véhicule par le fait de l'assuré.

### **Assurance casco complète**

Certaines assurances désignent sous ce terme la combinaison des couvertures casco partielle et casco collision.

Il n'y a pas de règle générale pour savoir si cette couverture en vaut la peine ou pas. La casco collision est globalement plutôt souscrite par les propriétaires de véhicules récents et il est obligatoire d'assurer en casco complète les véhicules pris en leasing. La garantie « renonciation à la réduction des prestations en cas de faute grave » est, selon les compagnies, incluse ou à souscrire séparément.

### **Valeur vénale et valeur vénale majorée**

En cas de dommage intégral, vous ne serez indemnisé au maximum qu'à la hauteur de la valeur vénale de votre véhicule - c'est-à-dire à la hauteur de son prix de revente potentiel avant le sinistre - si vous avez une assurance casco sans valeur vénale majorée. Pour les véhicules récents, vous pouvez cependant aussi souscrire une couverture casco avec valeur vénale majorée. Cette option renchérit certes les primes mais en cas de dommage intégral, vous serez indemnisé en moyenne de 20% de plus que la valeur vénale et cela vous permettra de vous racheter une

voiture comparable. La plupart du temps, il n'est possible de souscrire une couverture casco avec valeur vénale majorée que pour les véhicules de moins de 7 ans. Il existe cependant quelques exceptions : les compagnies TCS, Bâloise, Allianz24.ch ou Vaudoise assurent à la valeur vénale majorée aussi les véhicules de plus de 10 ans. Le plus souvent, les nouveaux assurés ne peuvent assurer leur véhicule à la valeur vénale majorée que s'il a moins de 5 ans.

Si vous avez pris une voiture en leasing, vous êtes tenu de l'assurer à la valeur vénale majorée. En raison de la forte dépréciation des véhicules au cours des premières années, assurer les véhicules récents à la valeur vénale majorée s'avère presque toujours intéressant.

### **Assurance passagers**

L'assurance passagers couvre les frais médicaux, règle les indemnités journalières en cas de séjour à l'hôpital ou d'incapacité de travail et verse le capital assuré en cas d'invalidité ou de décès. Elle peut être souscrite pour le conducteur, le passager avant ou pour tous les passagers du véhicule. Cette couverture devient superflue si les passagers sont assurés contre les accidents soit par leur employeur, soit par l'intermédiaire de leur caisse maladie, ce qui est le cas de toutes les personnes résidant en Suisse.

### **Durée du contrat**

Évitez les contrats pluri-annuels ou alors exigez un droit de résiliation annuel pour pouvoir rester flexible et pouvoir profiter d'offres moins chères.

### **Protection du bonus**

En général, le supplément de prime correspondant à la garantie protection de bonus est faible pour les conducteurs se trouvant déjà dans la tranche de bonus la plus basse. Si votre assurance vous propose une telle garantie, cela vaut la peine de la souscrire. Chez certaines compagnies, elle est d'ailleurs automatiquement intégrée à la couverture des clients se trouvant au meilleur niveau de bonus.

S'agissant des protections de bonus - pas de majoration de degré lors du premier sinistre de l'année - que l'on peut souscrire la plupart du temps à n'importe quel degré de bonus il en va différemment. Ces produits sont relativement chers.

## Les produits proposés par les compagnies d'assurance

Les indications ci-dessous ont été relevées par comparis.ch dans les Conditions Générales d'Assurance des différentes compagnies.

### Assurances Alba

- **Responsabilité civile**

Couvre les prétentions en responsabilité civile fondées sur le droit de la circulation routière. En option : garantie protection de bonus valable pour deux sinistres (exclusion de cette garantie après le deuxième sinistre).

- **Assurance casco**

L'indemnisation à la valeur vénale majorée en cas de dommage intégral est relativement élevée.

- **Casco partielle**

Couverture des dommages par vol, incendie, forces de la nature, bris de glace, collision avec des piétons, des cyclistes ou des animaux, morsures de fouine (max. 500 CHF par sinistre), vandalisme (liste des dommages assurés), dommages causés par les automates de lavage (max. 500 CHF), aide aux accidentés. Pas de majoration du degré de bonus en cas de sinistre.

En option : couverture des effets de voyage, extension de la garantie bris de glace (toutes pièces en verre ou matériau assimilé), dommages de stationnement pour maximum 600 ou 1 000 CHF, morsures de fouines pour un montant illimité.

- **Casco collision**

Couverture des dommages par collision. Le bonus maximal (40 %) inclut ce que l'on appelle un double bonus (le premier sinistre ne donne pas lieu à une majoration du degré de bonus). En option : dommages de stationnement (montant illimité), véhicule de remplacement.

- **Assurance passagers**

Garanties possibles : capital décès, capital invalidité et indemnités journalières en plus, indemnités journalières hospitalières et frais médicaux.

- **Spécificité**

La garantie assistance en option.

### Allianz24.ch

- **Responsabilité civile**

Couvre les prétentions en responsabilité civile fondées sur le droit de la circulation routière. En option : garantie protection de bonus pour un sinistre par an.

- **Assurance casco**

L'indemnisation à la valeur vénale majorée en cas de dommage intégral est moyenne.

- **Casco partielle**  
Couverture des dommages par vol, incendie, forces de la nature, bris de glace (franchise de 200 CHF lors du remplacement des vitres), collision avec des animaux, morsures de fouine, vandalisme (liste des dommages assurés comprenant aussi les entailles faites au toit d'une décapotable), aide aux accidentés. Pas de majoration de degré de bonus en cas d'accident. En option : dommages de stationnement, effets de voyage.
- **Casco collision**  
Couverture des dommages par collision. En option : dommages de stationnement, véhicule de remplacement, garantie protection de bonus pour un sinistre par an.
- **Assurance passagers**  
Garanties possibles : capital décès, capital invalidité et indemnités journalières en plus, indemnités journalières hospitalières et frais médicaux.
- **Spécificité**  
En option : garantie assistance et couverture des dommages à l'étranger. La couverture des dommages survenus à l'étranger prévoit le règlement du sinistre par Allianz24.ch en 24 heures, comme si le responsable étranger était assuré chez Allianz24.ch.

## Auto TCS

- **Responsabilité civile**  
Couvre les prétentions en responsabilité civile fondées sur le droit de la circulation routière. En option : couverture pour les voitures de location et possibilité de souscrire une garantie protection de bonus pour un sinistre par an.
- **Assurance casco**  
L'indemnisation à la valeur vénale majorée en cas de dommage intégral est en moyenne très bonne, en particulier pour les véhicules ayant peu roulé. Indemnisation de la valeur vénale majorée également possible pour les véhicules de plus de 10 ans. Pour les vols, l'indemnisation à la valeur vénale majorée est calculée différemment.
- **Casco partielle**  
Couverture des dommages par incendie, vol, forces de la nature, bris de glace, collision avec des animaux, morsures de fouine, dommages par malveillance (vandalisme), aide aux accidentés. Pas de majoration de degré de bonus suite à un sinistre. Rabais en fonction de l'âge du véhicule.
- **Casco collision**  
Couverture des dommages par collision, rayures ou graffitis sur la carrosserie. En option : assurance stationnement pour les véhicules de moins de 3 ans et possibilité de souscrire une garantie protection de bonus pour un sinistre par an.

- **Assurance passagers**  
Couverture des dommages par collision, rayures ou graffitis sur la carrosserie. En option : assurance stationnement pour les véhicules de moins de 3 ans et possibilité de souscrire une garantie protection de bonus pour un sinistre par an.
- **Spécificités**  
Système de bonus : rabais si stage de sécurité routière d'un jour (20 % au maximum mais sans dépasser le plus bas degré de bonus). En cas de réparation dans un garage agréé : réduction de la franchise et services supplémentaires.
- **Remarque:**  
Condition préalable pour s'assurer chez TCS : être membre (env. 91 CHF/an ; assistance en cas de panne en Suisse incluse).

### AXA Winterthur - Strada

- **Responsabilité civile**  
Couvre les prétentions en responsabilité civile fondées sur le droit de la circulation routière. En option : garantie protection de bonus pour les conducteurs ayant le bonus maximal.
- **Assurance casco**  
L'indemnisation à la valeur vénale majorée en cas de dommage intégral est relativement faible.
- **Casco partielle**  
Couverture des dommages par vol, incendie, forces de la nature, bris de glace (phares et clignotants compris), collision avec des animaux, morsures de fouine (max. 5 000 CHF par sinistre), vandalisme (liste des dommages assurés), aide aux accidentés. Pas de majoration de degré de bonus en cas de sinistre. En option : couverture des dommages aux effets de voyage.
- **Casco collision**  
Couverture des dommages par collision. En option : dommages de stationnement, véhicule de remplacement, protection de bonus pour les conducteurs ayant le bonus maximal.
- **Assurance passagers**  
Garanties possibles : capital décès, capital invalidité et indemnités journalières en plus, indemnités journalières hospitalières, frais médicaux.
- **Spécificité**  
Frais supplémentaires de 40 CHF à partir de la 3<sup>ème</sup> modification du contrat en un an.

### AXA Winterthur – Auto Basic

- **Responsabilité civile**  
Couvre les prétentions en responsabilité civile fondées sur le droit de la circulation routière. Pas de garantie de bonus.
- **Assurance casco**  
En cas de dommage intégral : indemnisation seulement possible à la valeur vénale, impossible à la valeur vénale majorée.
- **Casco partielle**  
Couverture des dommages par vol, incendie, forces de la nature, bris de glace (vitres), collision avec des animaux, morsures de fouine, vandalisme (les graffitis sur la carrosserie mais pas les rayures).
- **Casco collision**  
Couverture des dommages par collision. Pas de garantie de bonus.
- **Assurance passagers**  
Garanties capital décès et capital invalidité, y compris le coût des actions de sauvetage, et majoration de 25 % de l'indemnisation si l'assuré portait sa ceinture de sécurité.
- **Spécificité**  
En cas de réparation : après accord de l'assurance et si c'est possible, utilisation de pièces de remplacement standards et non de pièces de la marque du véhicule. Garantie "Mobilité Suisse" en cas de panne incluse.

## Bâloise Assurances

- **Généralités**  
Cet assureur propose deux lignes de produits : un produit internet et un produit traditionnel. Le premier ne peut être souscrit que par internet tandis que le deuxième est distribué par le réseau d'agents de la compagnie. Le produit évalué par comparis.ch correspond au produit internet.  
Système de bonus : rabais si stage de sécurité routière.  
En option : garantie assistance en cas de vol, de panne ou d'accident.
- **Responsabilité civile**  
Couvre les prétentions en responsabilité civile fondées sur le droit de la circulation routière.  
En option : couverture pour les véhicules pris en location ; garantie protection de bonus pour les conducteurs ayant le bonus maximal.
- **Assurance casco**  
L'indemnisation à la valeur vénale majorée en cas de dommage intégral est relativement élevée, en particulier pour les véhicules ayant peu roulé. Indemnisation encore au-delà de la 10<sup>ème</sup> année du véhicule. En cas de réparation dans un garage agréé par l'assureur, réduction de la franchise et élargissement des remboursements.

- **Casco partielle**  
Couverture des dommages par vol, incendie, forces de la nature, bris de glace, collision avec des animaux, morsures de fouine, vandalisme, aide aux accidentés. Pas de majoration de degré de bonus en cas de sinistre.  
En option : couverture des dommages aux effets de voyage ; véhicule de location en cas de panne.
- **Casco collision**  
Couverture des dommages par collision, rayures ou graffitis sur la carrosserie.  
En option : garantie stationnement pour les véhicules de moins de 3 ans (sans franchise ou perte de bonus) ; véhicule de location en cas de panne et garantie protection de bonus mais seulement pour les conducteurs ayant le bonus maximal.
- **Assurance passagers**  
Variantes possibles : capital décès, capital invalidité, indemnités journalières, indemnités journalières hospitalières, frais médicaux. Si les garanties capital décès et frais médicaux sont souscrites, les chiens et chats emmenés sont également couverts par l'assurance.

### Bâloise - baloisedirect

- **Responsabilité civile**  
Couvre les prétentions en responsabilité civile fondées sur le droit de la circulation routière. Possibilité de souscrire une garantie protection de bonus pour un sinistre par an.
- **Assurance casco**  
L'indemnisation à la valeur vénale majorée en cas de dommage intégral est relativement élevée, en particulier pour les véhicules ayant peu roulé.  
Indemnisation plus basse en cas de vol et indemnisation à la valeur vénale majorée encore au-delà de la 10ème année du véhicule.  
En cas de réparation dans un garage agréé, réduction de la franchise et élargissement des prestations, comme prêt d'une voiture de location en cas de panne.
- **Casco partielle**  
Couverture des dommages par vol, incendie, forces de la nature, bris de glace, collision avec des animaux, morsures de fouine, vandalisme, aide aux accidentés. Les objets se trouvant dans le véhicule ne sont pas couverts (effets personnels).
- **Casco collision**  
Couverture des dommages par collision, rayures ou graffitis sur la carrosserie.  
En option : garantie stationnement pour les véhicules de moins de 3 ans (franchise de 200 CHF). Possibilité de souscrire une garantie protection de bonus pour un sinistre par an.

- **Assurance passagers**  
Tout décès d'un passager suite à un accident est assuré à hauteur de 25 000 CHF. Pour un passager resté invalide suite à un accident, l'assurance va jusqu'à 250 000 CHF.
- **Spécificités**  
En option : garantie assistance en cas de vol, de panne ou d'accident.  
Le contrat à durée illimitée peut être résilié chaque année. Les voitures avec des plaques interchangeables ne peuvent pas être assurées.

## Assurances Generali

- **Responsabilité civile**  
Couvre les prétentions en responsabilité civile fondées sur le droit de la circulation routière. En option : garantie protection de bonus pour un sinistre par an (même pour les jeunes conducteurs).
- **Assurance casco**  
L'indemnisation à la valeur vénale majorée en cas de dommage intégral est relativement élevée.
- **Casco partielle**  
Couverture des dommages par vol, incendie, forces de la nature, bris de glace, collision avec des animaux, morsures de fouine, actes de vandalisme (y compris les graffitis sur la carrosserie), aide aux accidentés. Pas de majoration de degré de bonus en cas de sinistre.  
En option : couverture des effets de voyage, soins vétérinaires aux animaux domestiques victimes d'un accident de la route, extension de la couverture bris de glace (phares inclus), véhicule de remplacement, casco partielle plus (pendant 24 jours consécutifs, couverture casco étendue aux dommages par collision).
- **Casco collision**  
Couverture des dommages par collision. En option : dommages de stationnement, garantie protection de bonus pour un sinistre par an (même pour les jeunes conducteurs).
- **Assurance passagers**
- Garanties possibles : capital décès, capital invalidité et indemnités journalières, indemnités hospitalières, frais médicaux.
- **Spécificités**
- Garantie assistance (panne, accident, vol, perte des clés du véhicule etc...) incluse gratuitement dans les couvertures responsabilité civile et casco.  
Rabais spécial subordonné à l'engagement de conduire avec un taux d'alcoolémie nul. En cas de sinistre avec un taux d'alcoolémie positif, franchise

supplémentaire de 2 000 CHF.  
25 % de rabais pour les véhicules utilisant un carburant alternatif.

## Assurances Helvetia

- **Responsabilité civile**  
Couvre les prétentions en responsabilité civile fondées sur le droit de la circulation routière. En option : garantie protection de bonus pour un sinistre par an.
- **Assurance casco**  
L'indemnisation à la valeur vénale majorée en cas de dommage intégral est relativement faible.  
Système de bonus : systèmes distincts pour les dommages de collision, de stationnement et de casco partielle. Chacun peut faire l'objet d'une protection de bonus pour un sinistre par an.
- **Casco partielle**  
Couverture des dommages par vol, incendie, forces de la nature, bris de glace, collision avec des animaux, morsures de fouine, vandalisme (liste des dommages assurés), aide aux accidentés.  
En option : couverture des effets de voyage, des phares au xénon, et des dommages stationnement pour un montant à convenir.
- **Casco collision**  
Couverture des dommages par collision. En option : dommages de stationnement pour un montant à convenir, frais particuliers.
- **Assurance passagers**  
Garanties possibles : capital décès, capital invalidité et indemnités journalières en plus, indemnités journalières hospitalières et frais médicaux.
- **Spécificité**  
En option : garantie assistance.

## La Mobilière – MobiCar Multirisk

- **Responsabilité civile**  
Couvre les prétentions en responsabilité civile fondées sur le droit de la circulation routière. En option : garantie protection de bonus pour un sinistre par an.
- **Assurance casco**  
L'indemnisation à la valeur vénale majorée en cas de dommage intégral est relativement élevée.
- **Casco partielle**

Couverture des dommages par vol, incendie, forces de la nature, bris de glace, collision avec des animaux, morsures de fouine, vandalisme (liste des dommages assurés), aide aux accidentés. Pas de majoration de degré de bonus en cas de sinistre. En option : couverture des effets de voyage.

- **Casco collision**  
Couverture des dommages par collision.  
En option : dommages de stationnement (maximum deux sinistres par an), garantie protection de bonus pour un sinistre par an.
- **Assurance passagers**  
Garanties possibles : capital décès, capital invalidité et indemnités journalières en plus, indemnités journalières hospitalières et frais médicaux.  
Frais vétérinaires pour les animaux domestiques emmenés (max. 2 500 CHF par animal et sinon 5 000 CHF par sinistre)
- **Spécificité**  
Couverture 24h CarAssistance incluse.

## Nationale Suisse

- **Responsabilité civile**  
Couvre les prétentions en responsabilité civile fondées sur le droit de la circulation routière. En option : garantie protection du bonus pour un seul sinistre par an (quel que soit le degré de bonus).
- **Assurance casco**  
L'indemnisation à la valeur vénale majorée en cas de dommage intégral est en moyenne très bonne. Avec la couverture supplémentaire (valeur vénale majorée étendue), l'assurance rembourse l'assuré à la valeur à neuf de son véhicule dans les deux premières années suivant sa première mise en circulation.
- **Casco partielle**  
Couverture des dommages par vol, incendie, forces de la nature, bris de glace, collision avec des animaux, morsures de fouine, vandalisme (y compris les graffitis sur la carrosserie), aide aux accidentés, dommages aux effets de voyage à concurrence de 2 000 CHF. Pas de majoration de degré de bonus en cas de sinistre. En option : la garantie « bris de glaces étendu » couvre les bris de glaces de tout l'éclairage extérieur du véhicule, comme les clignotants, les rétroviseurs...
- **Casco collision**  
Couverture des dommages par collision.  
En option : dommages de stationnement (max. 25 dommages par an), équipements spécifiques. Garantie protection du bonus pour un seul sinistre par an (quel que soit le degré de bonus).
- **Assurance passagers**  
Garanties possibles : capital décès, capital invalidité et en plus indemnités journalières, indemnités journalières hospitalières, frais médicaux.
- **Spécificités**  
Rabais d'efficacité énergétique : jusqu'à 15 % de rabais pour les véhicules « verts ». SOS Assistance-dépannage gratuite si une assurance casco et/ou passagers a été souscrite parallèlement à l'assurance responsabilité civile. Lors d'une réparation, il est possible – après accord de l'assurance et si le garagiste pense

que c'est judicieux – d'avoir recours à des pièces de rechange standard ou à une méthode de réparation alternative plutôt qu'à des pièces de rechange de la marque du véhicule.

### smile.direct - budget

- **Responsabilité civile**

Couvre les prétentions en responsabilité civile applicables en vertu du droit de la circulation routière.

En option : garantie de bonus complémentaire pour un sinistre par an.

- **Assurance casco**

L'indemnisation à la valeur vénale majorée en cas de dommage intégral est relativement faible.

- **Casco partielle**

Couverture des dommages par incendie, vol, risques de la montagne, tempête, hautes eaux, collision avec des animaux, morsures de fouine, grêle, bris de glace, vandalisme. Franchise casco partielle : 300 CHF.

- **Casco collision**

Couverture des dommages par collision ainsi que par actes intentionnels ou malveillants de tiers.

En option : assurance stationnement max 3 000 CHF de limite de prestation, garantie de bonus pour un sinistre par an.

- **Assurance passagers**

Garanties au choix : capital décès, capital invalidité, indemnités journalières, indemnités journalières, indemnités journalières hospitalières et frais médicaux.

- **Spécificité**

En option : assistance et renonciation à recourir ou à diminuer les prestations en cas de sinistre relevant de la responsabilité civile dû à une négligence grave.

Lors d'une réparation du véhicule, il est possible – après accord de l'assurance et si le garagiste pense que c'est judicieux – d'avoir recours à des pièces de rechange standards ou à une autre méthode de réparation plutôt qu'à des pièces de rechange de la marque du véhicule.

Le préavis est d'un mois au lieu des trois mois usuels. Le contrat est en général conclu pour un an. La divisibilité de la prime est appliquée plus largement que ne l'exige la loi (non seulement lors de la résiliation pour cause de changement de véhicule mais aussi lors du rendu des plaques d'immatriculation et la ré-immatriculation avec d'autres sociétés d'assurance, lors d'un changement de canton et lors d'un transfert des plaques interchangeable).

### smile.direct - clever

- **Responsabilité civile**

Couvre les prétentions en responsabilité civile applicables en vertu du droit de la circulation routière.

En option : garantie de bonus complémentaire pour un sinistre par an.

- **Assurance casco**

L'indemnisation à la valeur vénale majorée en cas de dommage intégral est relativement faible.

- **Casco partielle**

Couverture des dommages par incendie, vol, risques de la montagne, tempête, hautes eaux, collision avec des animaux, morsures de fouine, grêle, bris de glace, vandalisme, effets de voyage. La franchise de la casco partielle s'élève à CHF 200.

- **Casco collision**

Couverture des dommages par collision ainsi que par actes intentionnels ou malveillants de tiers.

En option : assurance stationnement avec couverture illimitée et garantie de bonus pour un sinistre par an.

- **Assurance passagers**

Garanties au choix : capital décès, capital invalidité, indemnités journalières, indemnités journalières hospitalières et frais médicaux.

- **Spécificité**

En option : assistance ainsi que la renonciation à recourir ou à diminuer les prestations en cas de sinistre relevant de la responsabilité civile dû à une négligence grave.

Lors d'une réparation du véhicule, il est possible – après accord de l'assurance et si le garagiste pense que c'est judicieux – d'avoir recours à des pièces de rechange standards ou à une autre méthode de réparation plutôt qu'à des pièces de rechange de la marque du véhicule.

Le préavis est d'un mois au lieu des trois mois usuels. Le contrat est en général conclu pour un an. La divisibilité de la prime est appliquée plus largement que ne l'exige la loi (non seulement lors de la résiliation pour cause de changement de véhicule mais aussi lors du rendu des plaques d'immatriculation et la ré-immatriculation avec une autre société d'assurance, lors d'un changement de canton et lors d'un transfert des plaques interchangeable).

### smile.direct - premium

- **Responsabilité civile**

Couvre les prétentions en responsabilité civile applicables en vertu du droit de la circulation routière.

En option : garantie protection de bonus correspondant à une protection de degré de bonus (pas de majoration du degré de bonus indépendamment du nombre et du montant des sinistres).

- **Assurance casco**

L'indemnisation à la valeur vénale majorée en cas de dommage intégral est meilleure que la moyenne. En cas de dommage partiel, le coût d'un véhicule de remplacement et des frais d'immobilisation est compris dans les prestations.

- **Casco partielle**  
Couverture des dommages par incendie, vol, risques de la montagne, tempête, hautes eaux, collision avec des animaux, morsures de fouine, grêle, bris de glace (y compris les petits éléments), vandalisme, effets de voyage (y compris les appareils électroniques). La franchise de la casco s'élève à CHF 0.
- **Casco collision**  
Couverture des dommages par collision ainsi que par actes intentionnels ou malveillants de tiers.  
En option : assurance stationnement avec couverture illimitée (dans ce dernier cas, inclut aussi le nettoyage des graffitis). Garantie protection de bonus (pas de majoration du degré de bonus indépendamment du nombre et du montant des sinistres).
- **Assurance passagers**  
Garanties au choix : capital décès, capital invalidité, indemnités journalières, indemnités journalières hospitalières et frais médicaux.
- **Spécificité**  
En option : assistance et renonciation à recourir ou à diminuer les prestations en cas de sinistre relevant de la responsabilité civile dû à une négligence grave.  
Lors d'une réparation du véhicule, il est possible – après accord de l'assurance et si le garagiste pense que c'est judicieux – d'avoir recours à des pièces de rechange standards ou à une autre méthode de réparation plutôt qu'à des pièces de rechange de la marque du véhicule.  
Le préavis est d'un mois au lieu des trois mois usuels. Le contrat est en général conclu pour un an. La divisibilité de la prime est appliquée plus largement que ne l'exige la loi (non seulement lors de la résiliation pour cause de changement de véhicule mais aussi lors du rendu des plaques d'immatriculation et la ré-immatriculation avec une autre société d'assurance, lors d'un changement de canton et lors d'un transfert des plaques interchangeable).

### Vaudoise – Avenue

- **Responsabilité civile**  
Couvre les prétentions en responsabilité civile fondées sur le droit de la circulation routière. En option : garantie protection de bonus pour un sinistre par an. Les dommages matériels causés au véhicule de proches sont couverts si un rapport de police a été établi.
- **Assurance casco**  
L'indemnisation à la valeur vénale majorée en cas de dommage intégral (plus forte que l'indemnisation à la valeur de base) est en moyenne très bonne, en particulier pour les véhicules ayant peu roulé. Franchise de 10 % si vol du véhicule à l'étranger.
- **Casco partielle**  
Couverture des dommages par incendie, forces de la nature, vol (franchise minimale de 300 CHF en Suisse), bris de glace, fouines, collision avec des animaux, chutes de neige, actes malveillants de tiers.  
En option : dommages aux effets de voyage.

### **Casco collision**

Couverture des dommages par collision ainsi que des dommages de stationnement causés par un tiers.

En option : garantie protection de bonus pour un sinistre par an.

- **Assurance passagers**

Garanties possibles : capital décès, capital invalidité, indemnités journalières, indemnités journalières hospitalières, frais médicaux.

- **Spécificité**

En option : garantie dépannage.

## **Zurich Assurances**

- **Responsabilité civile**

Couvre les prétentions en responsabilité civile fondées sur le droit de la circulation routière.

En option : garantie protection de bonus pour les conducteurs étant au niveau maximal de bonus. Majoration de 10 % du degré de bonus seulement au 3<sup>ème</sup> sinistre.

- **Assurance casco**

L'indemnisation à la valeur vénale majorée en cas de dommage intégral est moyenne. Systèmes de bonus distincts pour les dommages par collision, vol et stationnement.

- **Casco partielle**

Couverture des dommages par incendie, forces de la nature, bris de glace, collision avec des animaux, vandalisme et vol. Franchise de 200 CHF pour les bris de glace sauf si les réparations sont prises en charge par un partenaire de l'assureur.

En option : dommages par morsures de fouine, dommages aux effets de voyage, possibilité de combiner différemment les garanties en gardant au moins deux des trois garanties suivantes : bris de glace, forces de la nature et vol.

- **Casco collision**

Couverture des dommages par collision. Garantie protection de bonus réservée aux conducteurs étant au niveau de bonus maximal.

En option : dommages de stationnement causé par un autre véhicule.

- **Assurance passagers**

Garanties au choix : décès, invalidité, indemnités journalières, indemnités journalières hospitalières et frais médicaux.

## **Zurich – Zurich Connect**

- **Responsabilité civile**  
Couvre les prétentions en responsabilité civile fondées sur le droit de la circulation routière. En option : garantie protection de bonus pour les conducteurs étant au niveau maximal de bonus.
- **Assurance casco**  
L'indemnisation à la valeur vénale majorée en cas de dommage intégral est moyenne. Systèmes de bonus distincts pour les dommages par collision et vol.
- **Casco partielle**  
Couverture des dommages par incendie, forces de la nature, vol, bris de glace (phares ou clignotants inclus), vandalisme (rayures ou cabossage de la carrosserie), morsures de fouines et collision avec des animaux. Couverture minimale : dommages par incendie, forces de la nature et bris de glace. En option : effets de voyage, panne du véhicule.
- **Casco collision**  
Couverture des dommages par collision. Garantie protection de bonus réservée aux conducteurs étant au niveau maximal de bonus. En option : dommages de stationnement causé par un autre véhicule.
- **Assurance passagers**  
En option : capital décès, capital invalidité et indemnités journalières en plus, indemnités journalières hospitalières et frais médicaux.

## Coordonnées des compagnies d'assurances

Les coordonnées ci-dessous sont celles qui figurent sur les sites internet des compagnies d'assurance. Bien entendu, vous pouvez aussi contacter l'agence de votre choix.

Alba Assurances  
Tél. 061 295 31 11  
Fax 061 295 32 32  
info@alba.ch

La Mobilière  
Tél. 031 389 61 11  
Fax 031 389 68 52  
diemobiliar@mobi.ch

Allianz Suisse  
Tél. 058 358 71 11  
Fax 058 358 40 42  
contact@allianz-suisse.ch

Nationale Suisse  
Tél. 061 275 21 11  
Fax 061 275 26 56  
info@national.ch

AXA Winterthur  
Tél. 0800 809 809  
Fax 044 213 66 20  
info.ch@axa-winterthur.ch

smile.direct  
Tél. 0844 848 444  
Fax 044 839 39 11  
info@smile-direct.ch

Bâloise Assurances  
Tél. 00800 24 800 800  
Ou 061 285 85 85  
Fax 061 285 90 73  
insurance@baloise.ch

TCS  
Tél. 0800 801 000  
Fax 0800 802 000  
auto@tcs.ch

Generali Assurances  
Tél. 058 472 40 40  
Fax 058 472 44 25  
info@generali.ch

Vaudoise Assurances  
Tél. 0800 811 911  
info@vaudoise.ch

Helvetia Assurances  
Tél. 058 280 1000  
Fax 058 280 1001  
info@helvetia.ch

Zurich  
Tél. 044 628 28 28  
Ou 0800 80 80 80

Zurich Connect  
Tél. 0800 857 857

© 2008 comparis.ch.

Toute reproduction, même partielle, interdite sans autorisation écrite de comparis.ch.  
Données sous toutes réserves. État : juillet 2009.